

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 6 mai 2019 à 19 h au 6400, avenue de Monkland à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Sue Montgomery, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
 Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs et du greffe;
 Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
 Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement;
 Julie Faraldo-Boulet, secrétaire recherchiste.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA19 170112

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2019 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

RÉSOLUTION CA19 170113

APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand



D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 à 19 h et de la séance extraordinaire du 4 avril 2019 à 17 h 45 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

- Sue Montgomery

Souhaite un bon mois de Ramadan à la communauté musulmane.

En lien avec les conclusions de l'OCPM suivant la consultation publique pour la voie Camillien-Houde, explique les mesures qui seront prises pour améliorer la sécurité et éviter que la voie soit utilisée comme voie de transit.

A participé à la chaîne humaine autour du Palais de justice afin de protester contre le projet de loi 21 et donne les raisons pour lesquelles elle s'y oppose.

Informe du début des opérations de marquage de la chaussée et explique que les travaux ont été ralentis par la pluie.

Indique que le nettoyage des rues est en cours, mais que la réquisition d'équipes pour aider aux inondations a ralenti les opérations.

Annonce qu'un dossier sera présenté afin de déclarer l'arrondissement ami des monarques.

Annonce qu'un avis de motion sera déposé lors de la séance afin de changer les tarifs pour les vignettes de stationnement sur rue réservé aux résidents et en donne le détail. Les revenus additionnels générés par la nouvelle tarification seront déposés dans une réserve de résilience contre les impacts des changements climatiques.

Annonce la présentation d'un dossier visant l'octroi de contributions financières équivalant à près d'un demi-million de dollars à 21 groupes communautaires venant en aide aux familles défavorisées.

- Christian Arseneault

Souhaite un bon mois de Ramadan à la communauté musulmane.

A participé à la rencontre de la Table des élus de l'arrondissement, composée des élus des divers paliers gouvernementaux de l'arrondissement, au cours de laquelle tous ont réitéré leur opposition au projet de loi 21 et leur désir de travailler ensemble sur divers projets d'envergure.

Remercie les bénévoles ayant assisté à la corvée de nettoyage sur la rue Saint-Jacques, ainsi que les bénévoles et employés ayant participé aux efforts dans le cadre des inondations.

Souligne des événements à venir dans l'arrondissement, notamment, le Balconfête et le brunch organisé par *Women on the rise*.

En lien avec le projet-pilote de la voie Camillien-Houde, rappelle qu'il n'y eut aucun décès ou blessure et une réduction significative de la circulation de transit pendant sa mise en œuvre.

- Magda Popeanu

Annonce que le dossier pour adopter le Plan local de développement durable de CDN-NDG sera présenté au point 12.01 et en donne les grandes lignes.

Souligne l'attribution d'une contribution financière pour un projet d'agriculture urbaine ainsi que pour un projet d'installation des ruches sur l'ancien site de l'Hippodrome, lesquels projets s'inscrivent dans les objectifs du Plan local de développement durable.



Souhaite un bon mois de Ramadan à la communauté musulmane.

Souligne avoir ouvert le Festival Accès Asie.

- Peter McQueen

Souhaite un bon mois de Ramadan à la communauté musulmane et indique avoir visité la mosquée de Notre-Dame-de-Grâce, visite au cours de laquelle il a pu entendre les témoignages de femmes portant le voile dénonçant l'intimidation vécues.

Mentionne avoir participé à des corvées de nettoyage pour la piste cyclable du boulevard De Maisonneuve ainsi qu'au parc Paul-Doyon, cette dernière initiée par une citoyenne.

Souligne la présentation du dossier 40.13, lequel prévoit l'implantation d'un arrêt obligatoire à l'intersection des avenues Somerled et Royal.

Remercie les services de l'aménagement de la piste cyclable sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine entre les avenues Claremont et Girouard.

Souligne la présentation du dossier 20.10, lequel prévoit l'octroi d'un contrat pour l'essouchement et précise qu'actuellement, le nombre de plantations d'arbres est plus élevé que le nombre d'abattage.

Invite les citoyens à participer aux événements culturels prévus au parc Notre-Dame-de-Grâce.

- Lionel Perez

Souhaite un bon mois de Ramadan à la communauté musulmane.

En lien avec les inondations, se réjouit de la solidarité démontrée par les interventions et la qualité de la préparation à y faire face.

Rappelle le début du compostage dans certains secteurs de l'arrondissement.

En lien avec l'avis de motion concernant les tarifs de vignettes de stationnement, indique qu'il sera possible d'en discuter lors de l'adoption du règlement, à la prochaine séance du conseil.

Fait un rappel de la mise en place du projet-pilote sur la voie Camillien-Houde et des conclusions de l'OCPM quant à la consultation, et rappelle que le mémoire déposé par Ensemble Montréal concorde avec les recommandations de l'OCPM.

- Marvin Rotrand

A présenté une motion demandant au gouvernement du Canada de déposer une plainte pour génocide à la Cour pénale internationale contre le Myanmar, et d'appuyer le Bangladesh, lequel reçoit de nombreux réfugiés malgré sa capacité d'accueil et fait état de l'avancement de cette demande.

Offre ses condoléances à la communauté sri-lankaise en lien avec les attaques du 21 avril 2019.

Rappelle que le mois de mai est le Mois du patrimoine Juif au Canada et mentionne que le Jour de commémoration de l'Holocauste est le 2 mai, et celui de l'Indépendance d'Israël, le 9 mai.

Invite l'administration à utiliser les surplus pour geler les comptes de taxes en 2020.

Remercie les maires Brownstein et Steinberg, ainsi que les députés Burnbaum et Housefather, d'avoir signifié leur opposition au projet de loi 21.

En lien avec l'annonce du gouvernement du Québec sur le prolongement du REM à Laval, a l'intention de travailler avec l'administration et l'opposition qui partagent une vision similaire sur ce sujet.

Rappelle les augmentations récentes sur les constats d'infraction.

En lien avec la voie Camillien-Houde, fait état des conclusions de l'OCPM et souligne que cet organisme constitue participe à assurer la démocratie.



PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

• Rafael Benitez	Dépose un document détaillant les initiatives d'organismes communautaires de l'arrondissement pour rendre les événements plus verts.
• Anne-Marie McLaughlin	S'enquiert de la superficie de l'aire d'exercice canin pour les petits chiens au parc Notre-Dame-de-Grâce et de la possibilité d'y aménager une zone d'ombre.
• Marie-Paul Dagenais	Souhaite que le bac de compostage situé au parc Jean-Brillant soit disponible pour les résidents d'édifices de 9 logements et plus dans le secteur de Côte-des-Neiges.
• Julie Beauchemin	Dépose un document listant des accidents survenus à l'intersection de l'avenue Hingston et de la rue de Terrebonne, demande quelles mesures seront prises pour améliorer la sécurité, et suggère que la rue de Terrebonne devienne un sens unique et soit dotée d'une piste cyclable protégée.
• Michael Shafter	Fait des suggestions pour améliorer la sécurité routière, demande aux élus de commenter sa proposition de licence obligatoire pour les vélos et suggère que les propositions de citoyens puissent être déposées au conseil municipal par le conseiller municipal les représentants.
• Irwin Rappaport	Demande à l'arrondissement de garder le nom du parc de Kent en lui ajoutant celui de Martin Luther King, de créer un comité pour les parcs de l'arrondissement, et que la patrouille canine donne des avertissements avant d'émettre un constat.
• Hossein Pourshafiey	Demande si une étude a été réalisée avant d'imposer une réserve foncière sur certains terrains de la rue Saint-Jacques Ouest, et si la Ville a le budget pour acheter tous ces terrains.
• Gabriel Munoz-Lopez	En lien avec une problématique d'insalubrité, dépose la décision de la Régie du logement, une lettre de l'Ombudsman et un rapport d'un microbiologiste , demande les mesures qui ont été prises pour s'assurer que la version des locataires soit prise en compte dans les suivis des inspecteurs, ainsi que des excuses de la Direction de l'arrondissement.
• Grace Moore	Demande des précisions sur le projet West End d'Hydro-Québec.
• Steven Annibal	Demande à ce que l'aire d'exercice canin pour les petits chiens soit déplacée de quelques mètres de manière à ce qu'il y ait une zone ombragée.

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.



PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Marvin Rotrand S'enquiert de la possibilité de réaliser des travaux sur certains tronçons de rue, entre autres pour l'avenue Earnscliffe et la rue Vézina.
Demande le pourcentage de participation citoyenne au compostage.
 - Peter McQueen Demande des précisions sur le projet de babillards urbains.
 - Lionel Perez S'informe de la tolérance des inspecteurs quant aux nouveaux secteurs où le compostage a été implanté ainsi que des mesures de sensibilisation qui seront prises par l'arrondissement.
-

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

RÉSOLUTION CA19 170114

PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019–2022

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter le Plan local de développement durable 2019-2022 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1195284007

RÉSOLUTION CA19 170115

ENGAGEMENT DES MAIRES - ARRONDISSEMENT - AMI DES MONARQUES

ATTENDU QUE le papillon monarque est une espèce emblématique de l'Amérique du Nord et est en voie de disparition selon le registre de la *Loi sur les espèces en péril*;

ATTENDU QUE, depuis 20 ans, sa population a diminué de 90 % en Amérique du Nord;

ATTENDU QUE les scientifiques attribuent ce déclin à la dégradation et à la perte d'habitats de reproduction, dont la réduction des populations d'asclépiades, l'unique plante qui sert de nourriture et d'habitat de reproduction pour cette espèce de papillon;



ATTENDU QUE les municipalités jouent un rôle crucial dans le rétablissement de l'espèce en créant des habitats de reproduction sur leur territoire, en adoptant des règlements en sa faveur et en sensibilisant leurs citoyens aux enjeux;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pose déjà plusieurs gestes en faveur de la préservation du monarque, dont la distribution de plantes indigènes aux résidents, la revalorisation de terrains inoccupés en y plantant des espèces qui attire les papillons, la plantation d'asclépiade et de plantes nectarifères dans les terre-pleins et sur les emprises publiques, l'augmentation du pourcentage de plantes et d'arbres indigènes dans les aménagements de la ville, l'adoption des règlements priorisant la lutte biologique et intégrée afin de réduire l'utilisation des pesticides, en plus d'avoir adopté une réglementation visant l'interdiction des pesticides nuisant aux pollinisateurs;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal est devenue la première Ville amie des Monarques le 12 juin 2017;

ATTENDU QU'en signant l'Engagement des maires à la sauvegarde des monarques, l'Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce se joindra à un regroupement nord-américain de plus de 350 maires et leaders municipaux engagés à protéger cette espèce en déclin.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce s'engage officiellement à contribuer à la restauration des habitats du monarque en poursuivant l'implantation de mesures de protection de l'espèce et en encourageant ses citoyens à participer à cet effort afin que ce magnifique papillon puisse à nouveau prospérer sur tout le continent.

Que la mairesse de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce signe l'Engagement des maires pour la sauvegarde des monarques – Ville amie des monarques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.01 1195284008

RÉSOLUTION CA19 170116

DON - DOCUMENTS RETIRÉS DES BIBLIOTHÈQUES

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Magda Popeanu

De céder, à titre gratuit, un lot de 12 000 documents retirés de la collection des bibliothèques Benny, Notre-Dame-de-Grâce, Côte-des-Neiges et Interculturelle de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal et Les partenaires de la bibliothèque Benny.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.01 1197838019

RÉSOLUTION CA19 170117

AUGMENTATION DU BUDGET D'INCIDENCES - RESEP-2

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser l'augmentation des incidences au montant de 200 000 \$ (taxes incluses) pour la gestion et surveillance des travaux du contrat de remplacement des entrées de services d'eau en plomb, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce relativement à l'appel d'offres public CDN-NDG-19-AOP-TP-019 (RESEP-2-2019).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1195153007

RÉSOLUTION CA19 170118

AUGMENTATION DU BUDGET D'INCIDENCES - RESEP-1

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'autoriser l'augmentation des incidences au montant de 165 000 \$ (taxes incluses) pour la gestion et surveillance des travaux du contrat de remplacement des entrées de services d'eau en plomb, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce relative à l'appel d'offres public CDN-NDG-19-AOP-TP-018 (RESEP-1-2019).

D'imputer cette dépense après avoir opéré les virements budgétaires requis, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1195153009



RÉSOLUTION CA19 170119**AUGMENTATION DU BUDGET D'INCIDENCES - RAA**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser l'augmentation des incidences d'un montant de 100 000 \$ (taxes incluses) pour la gestion et surveillance des travaux de réparation de la chaussée des arrêts d'autobus, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce relative à l'appel d'offres public CDN-NDG-19-AOP-TP-035 (RAA-2019).

D'imputer cette dépense après avoir opéré les virements budgétaires requis, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1197060004

RÉSOLUTION CA19 170120**AUGMENTATION DU BUDGET D'INCIDENCES - RMTA**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Christian Arseneault

D'autoriser l'augmentation des incidences d'un montant de 120 000 \$ (taxes incluses) pour la gestion et surveillance des travaux de reconstruction mineure de trottoirs, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce relative à l'appel d'offres public CDN-NDG-19-AOP-TP-029 (RMTA-2019).

D'imputer cette dépense après avoir opéré les virements budgétaires requis, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1197060003

RÉSOLUTION CA19 170121**CONTRAT - MARQUAGE ASPHALTE - MARQUAGE DE CHAUSSÉE**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand
Lionel Perez
Peter McQueen
Magda Popeanu
Christian Arseneault

D'accorder à Marquage Asphalte (9352-4296 Québec inc), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer des travaux de marquage de chaussée dans l'arrondissement, pour une somme maximale de 124 136,73 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17561.

D'autoriser une dépense à cette fin de 124 136,73 \$, incluant les taxes.

D'autoriser une dépense additionnelle de 12 413,67 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense totale de 136 550,40 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1198241002

RÉSOLUTION CA19 170122

CONTRAT - CONSTRUCTION VIATEK INC. - DOS D'ÂNE

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à Construction Viatek inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de dos d'âne sur divers tronçons de rue de l'arrondissement, pour une somme maximale de 212 956,70 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-19-AOP-TP028 (4 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense à cette fin de 212 956,70 \$, incluant les taxes.

D'autoriser une dépense additionnelle de 21 295,67 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense additionnelle de 125 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences.



D'autoriser une dépense totale de 359 252,37 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1195153011

RÉSOLUTION CA19 170123

CONTRAT - CREUSAGE RL - BOÎTIERS DE SERVICE D'EAU ET DE VANNES DE RUES

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

D'accorder à Creusage RL (9083-0126 Québec inc.), le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage des boîtiers de vannes de rues dans les arrondissements de Côte-de-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, pour une période de deux ans, pour une somme maximale de 321 930 \$, incluant les taxes, conformément aux documents d'appel d'offres public 19-17370.

D'autoriser une dépense à cette fin de 321 930 \$, incluant les taxes (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1197985001

RÉSOLUTION CA19 170124

CONTRAT - GROUPE SANYVAN INC. - CONDUITES D'ÉGOUT

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen



D'accorder au Groupe Sanyvan inc. le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts dans l'arrondissement de Côte-de-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce incluant le transport et la disposition des résidus, pour une période de deux ans, pour une somme maximale 430 466,40 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres publics 19-17357.

D'autoriser une dépense à cette fin de 430 466,40 \$ incluant les taxes.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1197985002

RÉSOLUTION CA19 170125

CONTRAT - LES ENTREPRISES KÉPASC - TRAVAUX D'ESSOUCHEMENT

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Lionel Perez

D'accorder à Entreprises Képsc (7762763 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'essouchement pour l'arrondissement, pour une somme maximale de 157 256,94 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17557.

D'autoriser une dépense à cette fin de 157 256,94 \$, incluant les taxes.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1197413001

RÉSOLUTION CA19 170126

CONTRAT - SOLUTIONS GRAFFITI - ENLÈVEMENT DE GRAFFITIS

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Christian Arseneault
Lionel Perez
Peter McQueen
Magda Popeanu
Christian Arseneault

D'accorder à Solutions Graffiti (9181-5084 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'enlèvement de graffiti situés principalement sur le domaine privé de l'arrondissement pour l'année 2019.



D'autoriser une dépense de 41 379,50 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 19-17591 comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1194795002

RÉSOLUTION CA19 170127

CONTRAT - SIGNALISATION KALITEC INC. - AFFICHEUR DE VITESSE RADAR

ATTENDU la vérification selon laquelle le Cocontractant n'est pas une personne avec laquelle l'arrondissement a conclu un contrat de gré à gré en vertu de l'article 33 du *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038) depuis moins de 90 jours, ni une personne avec laquelle l'arrondissement a conclu un contrat de gré à gré en vertu de ce même article 33 si ce contrat est terminé depuis moins de 90 jours.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand
Lionel Perez
Peter McQueen
Magda Popeanu
Christian Arseneault

D'accorder à Signalisation Kalitec inc., le contrat pour l'acquisition de quatorze afficheurs de vitesse de type radar régulier avec message variable, aux prix et conditions de sa soumission.

D'autoriser une dépense à cette fin de 55 136,26 \$, incluant les taxes.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1196609001



RÉSOLUTION CA19 170128

ENTENTE - MINISTÈRE DE LA FAMILLE - LES SACS D'HISTOIRES INTERCULTURELLES

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

De désigner Mme Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement, à signer deux exemplaires de la convention d'aide financière 2018-2019.

De désigner M. Stéphane Gauthier, chef de section bibliothèque, comme personne ressource dans le dossier et signataire des rapports à produire.

De transmettre les informations financières en regard des virements à venir en provenance du ministère pour la réalisation de ce projet.

D'autoriser la signature d'une convention d'aide financière (2018-2019), totalisant 24 377 \$, pour l'octroi du projet « Les sacs d'histoires interculturelles » à intervenir entre le ministère de la Famille et l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à disposer des sommes obtenues selon les modalités exprimées par le ministère dans la convention d'aide financière, et ce, dans les douze mois suivant le versement du premier montant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1197838020

RÉSOLUTION CA19 170129

ENTENTE - LOCATION DE L'ARÉNA BILL DURNAN - VÉLO QUÉBEC - FESTIVAL GO VÉLO MONTRÉAL

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant une somme de 5 499 \$, incluant toutes taxes si applicables, à l'organisme sans but lucratif Vélo Québec sous forme de compensation financière applicable aux frais de location de l'aréna Bill Durnan pour l'entreposage de matériel en vue de l'événement « Festival Go vélo Montréal » qui se déroulera du 26 mai au 2 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1194364001



RÉSOLUTION CA19 170130**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - SERVICES UTILE - DÉVELOPPEMENT DE LOGEMENT ÉTUDIANT**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ incluant les taxes si applicables, à l'organisme Services Utile, pour le développement de logement étudiant, pour la période du 6 mai au 31 décembre 2019, et autoriser la signature d'une convention à cette fin.

D'autoriser une dépense à cette fin de 5 000 \$, incluant les taxes si applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.15 1193558015

RÉSOLUTION CA19 170131**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 9 ORGANISMES**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 4 850 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Association filipino de l'âge d'or de Montréal et banlieues (FILGA) <i>Filipino Golden Agers of Montreal and Suburbs</i> 1637, rue Prieur Est, Bureau 1 Montréal (Québec) H2C 1M3 a/s Mme Lilia Esguerra, présidente	Pour le couronnement de <i>Ms. Filipino Heritage Montreal</i> qui aura lieu lors d'un gala le 15 juin 2019.	TOTAL : 200 \$ Marvin Rotrand 200 \$
Mme Perle de l'Orient Ms. Pearl of Orient 2305, rue Ward, bureau 404 Saint-Laurent (Québec) H4M 1T8 a/s Mme Svetlana Suarez	Pour donner notre appui relativement au concours de beauté pour le <i>Filipino- Canadian Mothers</i> .	TOTAL : 150 \$ Marvin Rotrand 150 \$



<p>Patrimoine Philippin Montréal <i>Filipino Heritage Montréal</i> 5850, av. de Monkland, bureau 101 Montréal (Québec) H4A 1G1</p> <p>a/s M. Al Abdon, président</p>	<p>Pour le mois du Patrimoine philippin (<i>Filipino Heritage Month</i>) et la désignation de la Place Jose Rizal qui aura lieu le 15 juin 2019 au parc Mackenzie King.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Marvin Rotrand 200 \$ Peter McQueen 100 \$ Magda Popeanu 200 \$</p>
<p>Festival culturel nord-africain de Montréal 11612, avenue de l'Hôtel-de-Ville Montréal (Québec) H1H 3W4</p> <p>a/s M. Mourad Mahamli, président</p>	<p>Pour aider à l'organisation de la tenue de ce festival qui aura lieu du 3 mai au 16 juin 2019 à la Maison de la culture de Côte-des-Neiges.</p>	<p>TOTAL : 400 \$</p> <p>Sue Montgomery 200 \$ Magda Popeanu 200 \$</p>
<p>Légion Royale Canadienne - br 024/106, Notre-Dame-de-Grâce Royal Canadian Legion - br 024/106 Notre-Dame-de-Grâce 5455, boul. de Maisonneuve Ouest Montréal (Québec) H4A 1Z7</p> <p>a/s M. Robert Haggerty, président</p>	<p>Pour procéder à l'achat de tables pour la salle à l'étage.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Sue Montgomery 200 \$ Peter McQueen 200 \$ Christian Arseneault 100 \$</p>
<p>Fondation Musique de l'école secondaire Saint-Luc 6300, chemin de la Côte-Saint-Luc Montréal (Québec) H3X 2H4</p> <p>a/s Mme Maryse Tremblay Directrice</p>	<p>Pour apporter notre soutien à la tenue de la 30^e édition de la comédie musicale de l'école secondaire Saint-Luc.</p>	<p>TOTAL : 1 000 \$</p> <p>Peter McQueen 500 \$ Christian Arseneault 500 \$</p>
<p>La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Grâce 5333, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1L1</p> <p>a/s Mme Maya Antaki Coordonnatrice des projets communautaires</p>	<p>Pour soutenir son programme de camps d'été offert aux enfants âgés de 6 à 16 ans.</p> <p>Le programme des camps d'été est un projet de solidarité des paroissiens, des gens du quartier et de l'école Notre-Dame-de-Grâce pour les enfants de familles à très faible revenu du quartier et pour les enfants de familles en attente de statut de réfugiés.</p>	<p>TOTAL : 1 000 \$</p> <p>Sue Montgomery 500 \$ Peter McQueen 500 \$</p>
<p>Association philippine-canadienne artistes du Québec/ Filipino Canadian Artists Association of Québec 2525, boul. Cavendish, bureau 219 Montréal (Québec) H4B 2Y6</p> <p>a/s Mme Michelle Vargas Lao Présidente</p>	<p>Le but de l'Association est de commémorer le 152^e anniversaire du Canada en soulignant les talents locaux déjà bien connus ainsi que des artistes de partout au Canada et des Philippines qui mettront en valeur l'incroyable diversité qui caractérise notre pays.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Sue Montgomery 300 \$ Marvin Rotrand 200 \$</p>



Société québécoise d'ensemble-claviers 4397, avenue Coolbrook Montréal (Québec) H4A 3G1 a/s Mme Irina Krasnyanskaya Directrice artistique	Dans le cadre de son édition des <i>Saisons russes de Montréal 2019</i> , il y aura un concert de lancement, une conférence, la projection d'un « grand classique » du cinéma russe, et trois concerts de prestige avec le Trio de Montréal (Alex Strauss, Yegor Dyachkov et Ilya Poletaev), le Montréal Piano Duo (Irina Krasnyanskaya et Jean-Fabien Schneider) et l'Orchestre Nouvelle Génération.	TOTAL : 600 \$ Marvin Rotrand 200 \$ Peter McQueen 100 \$ Magda Popeanu 200 \$ Christian Arseneault 100 \$
--	---	---

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.16 1195265007

RÉSOLUTION CA19 170132

CONVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - 21 ORGANISMES

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une contribution financière totalisant 17 500 \$ (taxes incluses si applicable) à l'Association des parents de Côte-des-Neiges, pour la réalisation de l'activité « Les fins de semaine, les pères Co-OH pères! », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

D'accorder une contribution financière totalisant 13 957 \$ (taxes incluses si applicable) à Baobab Familial, pour la réalisation de l'activité « Du Baobab à l'érable », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

D'accorder une contribution financière totalisant 20 734 \$ (taxes incluses si applicable) au Centre communautaire de Loisirs de la Côte-des-Neiges, pour la réalisation de l'activité « Moi j'embarque », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

D'accorder une contribution financière totalisant 20 000 \$ (taxes incluses si applicable) au Centre communautaire de Loisirs de la Côte-des-Neiges, pour la réalisation de l'activité « Pour bien animer », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).



D'accorder une contribution financière totalisant 14 000 \$ (taxes incluses si applicable) au Centre Communautaire Mountain Sights, pour la réalisation de l'activité « Place plus grande à l'intégration des femmes immigrantes isolées du secteur Mountain Sights et des alentours », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

D'accorder une contribution financière totalisant 19 632 \$ (taxes incluses si applicable) au Centre des Aînés Côte-des-Neiges, pour la réalisation de l'activité « Ponts vers la participation communautaire des aînés », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

D'accorder une contribution financière totalisant 30 542 \$ (taxes incluses si applicable) au Club Ami, pour la réalisation de l'activité «Un quartier à vivre», dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

D'accorder une contribution financière totalisant 13 534 \$ (taxes incluses si applicable) à Femmes du monde à Côte-des-Neiges, pour la réalisation de l'activité « Femmes et autonomie comme réponse à l'exclusion », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

D'accorder une contribution financière totalisant 20 000 \$ (taxes incluses si applicable) à MultiCaf (La cafétéria communautaire MultiCaf), pour la réalisation de l'activité « Aide, assistance et référence de première ligne », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

D'accorder une contribution financière totalisant 19 600 \$ (taxes incluses si applicable) à Projet Genèse, pour la réalisation de l'activité «Jeunes familles au courant de leurs droits en matière de logement», dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

D'accorder une contribution financière totalisant 12 572 \$ (taxes incluses si applicable) à Relais Côte-des-Neiges, pour la réalisation de l'activité « Cuisinons ensemble », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

D'accorder une contribution financière totalisant 8 885 \$ (taxes incluses si applicable) à la Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV), pour la réalisation de l'activité « Réseau des jardins urbains de CDN », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

D'accorder une contribution financière totalisant 15 250 \$ (taxes incluses si applicable) à l'organisme À deux mains/*Head & Hands Inc.*, pour la réalisation de l'activité « Programme de sécurité alimentaire », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).



D'accorder une contribution financière totalisant 18 895 \$ (taxes incluses si applicable) à Bienvenue à NDG, pour la réalisation de l'activité « Je m'engage : Clef de la Ville », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

D'accorder une contribution financière totalisant 16 008 \$ (taxes incluses si applicable) au Carrefour Jeunesse emploi NDG, pour la réalisation de l'activité « Table jeunesse : jeunes leaders NDG », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

D'accorder une contribution financière totalisant 67 010 \$ (taxes incluses si applicable) au Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce inc., pour la réalisation de l'activité « Bien planifier pour mieux intervenir dans les secteurs défavorisés », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

D'accorder une contribution financière totalisant 15 000 \$ (taxes incluses si applicable) à L'Envol des Femmes, pour la réalisation de l'activité « Nutrition counts », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

D'accorder une contribution financière totalisant 24 850 \$ (taxes incluses si applicable) au Dépôt alimentaire NDG, pour la réalisation de l'activité «Boîte à lunch», dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

D'accorder une contribution financière totalisant 8 885 \$ (taxes incluses si applicable) au Dépôt alimentaire NDG, pour la réalisation de l'activité «Le Réseau des Jardins de la Victoire», dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

D'accorder une contribution financière totalisant 21 500 \$ (taxes incluses si applicable) au Dépôt alimentaire NDG, pour la réalisation de l'activité «Programme de support et de références à travers la communauté», dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

D'accorder une contribution financière totalisant 16 500 \$ (taxes incluses si applicable) au Club Ami, pour la réalisation de l'activité « Les Habitations Sherbrooke Forest », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

D'accorder une contribution financière totalisant 27 020 \$ (taxes incluses si applicable) à L'institut Fraser-Hickson, Montréal, pour la réalisation de l'activité « Nouveau secteur et activités-Mini-Biblio », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).



D'accorder une contribution financière totalisant 15 000 \$ (taxes incluses si applicable) à Les Maisons Transitionnelles O3, pour la réalisation de l'activité « M.O.M. - Mère organisant des menus », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

D'accorder une contribution financière totalisant 25 168 \$ (taxes incluses si applicable) à Prévention Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la réalisation de l'activité « Activités familiales Walkley », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

D'approuver les vingt-quatre projets de convention à cet effet.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.17 1191247004

RÉSOLUTION CA19 170133

CONVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - PROGRAMME « ANIMATION DE JARDINS COMMUNAUTAIRES 2019-2020 »

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Sue Montgomery

D'autoriser la signature d'une convention de contribution à intervenir entre l'arrondissement et Le Dépôt alimentaire NDG pour la réalisation du projet « Programme - Animation de jardins communautaires », pour une durée de deux ans, du 6 mai 2019 au 31 décembre 2020, pour un montant de 46 002,34 \$ taxes incluses si applicables.

D'autoriser la signature d'une convention de contribution à intervenir entre l'arrondissement et La Société environnementale de Côte-des-Neiges pour la réalisation du projet « Programme - Animation de jardins communautaires », pour une durée de deux ans, du 6 mai 2019 au 31 décembre 2020, pour un montant de 46 002,34 \$ taxes incluses si applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.18 1197838016



RÉSOLUTION CA19 170134

ENTENTES - 2 ORGANISMES - PROGRAMME « ANIMATION DE VOISINAGE »

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente totalisant 7 500 \$, incluant toutes taxes si applicables dans le cadre du programme « Animation de voisinage » à l'Association des Philippins de Montréal et banlieues (F.A.M.A.S.) pour la réalisation de l'événement « Pista Sa Nayon » (Fête des villages) qui se déroulera le 14 juillet 2019.

D'approuver le projet d'entente à cet effet.

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente totalisant 7 500 \$, incluant toutes taxes si applicables dans le cadre du programme « Animation de voisinage » au Conseil des associations canadiennes philippines du Québec pour la réalisation de l'événement « Journée de l'indépendance » qui se déroulera le 15 juin 2019.

D'approuver le projet d'entente à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.19 1197838021

RÉSOLUTION CA19 170135

CONTRIBUTION FINANCIÈRE - MIEL MONTRÉAL

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder une contribution financière de 28 758,70 \$ incluant les taxes si applicables, à Miel Montréal - Coopérative de Solidarité pour la réalisation du projet temporaire d'agriculture urbaine à réaliser en 2019 sur le site de l'ancien Hippodrome, pour la période du 6 mai au 31 décembre et autoriser la signature d'une convention à cette fin.

D'autoriser une dépense à cette fin de 28 758,70 \$, incluant les taxes si applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.20 1193558020



RÉSOLUTION CA19 170136**CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOVERDI**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder une contribution financière de 30 250 \$ incluant les taxes si applicables, à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour la réalisation du projet temporaire d'agriculture urbaine à réaliser en 2019 sur le site de l'ancien Hippodrome, pour la période du 6 mai au 31 décembre et autoriser la signature d'une convention à cette fin.

D'autoriser une dépense à cette fin de 30 250 \$, incluant les taxes si applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.21 1193558010

RÉSOLUTION CA19 170137**ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET REVENUS - ANNÉE 2019**

Mme Sue Montgomery dépose l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2019 en date du 31 mars 2019, pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et de l'état des revenus et des dépenses réels au 31 mars 2019 comparé au 31 mars 2018.

30.01 1196954002

RÉSOLUTION CA19 170138**DEMANDE AU CM - AUGMENTER LA DOTATION - LETTRE DE GARANTIE IRRÉVOCABLE POUR LE 4775, AVENUE ROSLYN**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec, afin d'augmenter la dotation de l'arrondissement pour tenir compte de la réception d'une somme de 50 000 \$ équivalant au paiement, par la Caisse Desjardins Notre-Dame-de-Grâce, de la totalité du montant prévu par la lettre de garantie irrévocable qui a été déposée par le propriétaire du bâtiment situé au 4775, avenue Roslyn dans le cadre d'un appel de la décision du Comité de démolition (Résolution CA18 170301 - Permis de démolition 3000748538-18 - Permis de construction 3000748974-18).



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1190175001

RÉSOLUTION CA19 170139

REMBOURSEMENT - SOMME COMPENSATOIRE

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

De rembourser la somme de 590 143,53 \$ payé en trop, comme somme compensatoire relative à la cession de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espace naturel, dans une demande de permis de transformation impliquant un projet de redéveloppement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1191389002

RÉSOLUTION CA19 170140

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MAI À AOÛT 2019

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 6 mai 2019 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances numéros OCA19 17012, OCA19 17013 et OCA19 17014 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1197838017

RÉSOLUTION CA19 170141

ORDONNANCE - 2100, BOUL. ÉDOUARD-MONTPETIT

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Christian Arseneault



D'édicter, en vertu de l'article 515 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), l'ordonnance numéro OCA19 17015 permettant l'utilisation de l'écran numérique, installé sur le mur est du bâtiment situé au 2100, boulevard Édouard-Montpetit (lot 2 177 237), pour diffuser des messages publicitaires uniquement pendant les parties et les entraînements des équipes sportives des Carabins de l'Université de Montréal, et ce, pour une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1193558006

RÉSOLUTION CA19 170142

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RCA19 17314

ATTENDU QUE le projet de règlement RCA19 17314 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'abroger les règles de contingentement pour les restaurants sur la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue Somerled a été précédé d'un avis de motion conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 1 avril 2019, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été tenue le 24 avril 2019, conformément à l'article 125 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumis, le second projet de règlement RCA19 17314 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce*(01-276) afin d'abroger les règles de contingentement pour les restaurants sur la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue Somerled.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1193558007

RÉSOLUTION CA19 170143

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA19 17317



ATTENDU QUE le règlement modifiant le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044) a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} avril 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA19 17317 modifiant le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1194570004

RÉSOLUTION CA19 170144

APPEL DE LA DÉCISION - DEMANDE DE DÉMOLITION - 5166, RUE SHERBROOKE OUEST

ATTENDU QUE le comité de démolition a refusé, à sa séance du 9 janvier 2019, la demande de démolition de l'immeuble du 5166, rue Sherbrooke Ouest, en vertu du *Règlement régissant la démolition des immeubles* (RCA02 17009);

ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment visé a fait parvenir, le 5 février 2019, une demande d'appel, en vertu du *Règlement régissant la démolition des immeubles* (RCA02 17009);

ATTENDU QUE le programme de réutilisation du sol dégagé, déposé par le propriétaire, n'est pas conforme (notamment quant à sa hauteur, aux marges latérales est et sud, et au pourcentage de maçonnerie) au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et ne peut donc pas, en vertu de l'article 148.0.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) (LAU) être approuvé;

ATTENDU QUE le programme de réutilisation du sol dégagé ne peut être approuvé et que le conseil ne peut conséquemment pas autoriser la présente demande de démolition.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

De rejeter l'appel de la décision du comité de démolition relative au bâtiment situé au 5166, rue Sherbrooke Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1193558005



RÉSOLUTION CA19 170145**REFUS DES PLANS - PIIA - 4346, AVENUE WEST HILL**

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable, à sa séance du 13 février 2019, à la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Sue Montgomery

De refuser les plans, en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), en tenant compte des critères proposés aux articles 573.2° et 668, pour la délivrance d'un permis visant l'ajout d'une porte de garage en façade et d'une entrée charretière, pour l'immeuble situé au 4346, avenue West Hill, tel que présenté sur les plans A-001, AD-100, A-100, AD-101, AD-300, A-101, A-300, et A-400, produits par Accordéon architecture, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 31 janvier 2019 - dossier relatif à la demande de permis 3001399380.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1193558023

RÉSOLUTION CA19 170146**PIIA - 5501, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-LUC**

CONSIDÉRANT que le bâtiment en cour de construction situé au 5501, chemin de la Côte-Saint-Luc est soumis à l'application du projet particulier PP-72;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a pris connaissance de l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) formulé lors de la séance du 6 mars 2019;

CONSIDÉRANT que les travaux proposés, visant une modification de la maçonnerie sur les murs adjacents aux deux cours latérales et sur le mur bordant l'avenue Clanranald, sont conformes aux articles 60, 62, 64 et 66 du PP-72, ainsi qu'aux articles 30, 32 et 668 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu



D'approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et du projet particulier PP-72, pour l'émission du permis visant les travaux de modification de la maçonnerie sur les murs adjacents aux deux cours latérales et sur le mur bordant l'avenue Clanranald, au 5501 chemin de la Côte-Saint-Luc, tel que proposé au plan d'élévation numéroté A-400, produit par Régis côté et associés architectes, estampillés le 18 avril 2019 et annexés au dossier faisant l'objet de la demande de permis de transformation 3001444191.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1193558014

RÉSOLUTION CA19 170147

PIIA - LOTS PROJETÉS 6 260 203 et 6 260 205 (LOCALISÉS SUR LE CHEMIN BATES)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 10 avril 2019, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et du projet particulier PP-106.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Christian Arseneault

D'approuver, conformément au titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et au projet particulier PP-106 conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (RCA07 17121), les travaux visant la construction d'un bâtiment de six étages sur les lots projetés 6 260 203 et 6 260 205, localisés sur le chemin Bates, tel que présentés sur les plans :

- d'architecture A-100, A-210, A-300 à A-302, A-400 à A-402, A-800, A-801, A-820 à A-822, préparés par Neuf Architectes, estampillés le 2019-04-24 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, joints à l'annexe A de la présente résolution;
- d'architecture de paysage AP-01, AP02 et AP-03 préparés par BC2, estampillés le 2019-04-24 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, joints à l'annexe B de la présente résolution;
- d'ingénierie S003 à S005 et S100 à S102 préparés part BES Consultants en structure, estampillés le 2019-04-24 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, joints à l'annexe C de la présente résolution.

Selon les conditions suivantes :

- exiger, avant la délivrance du permis de construire, une garantie financière irrévocable d'un montant de 15 000 \$, afin d'assurer que la construction sera réalisée conformément aux plans approuvés en matière acoustique;
- exiger, avant la délivrance du permis de construire, une garantie financière irrévocable d'un montant de 15 000 \$, afin d'assurer que la construction sera réalisée conformément aux plans approuvés en matière de vibration.



Dossier relatif à la demande de permis 3001471099.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1193558021

RÉSOLUTION CA19 170148

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-110

ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-110 visant à autoriser l'usage collège d'enseignement général et professionnel (cegep), la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment de 5 ou 6 étages /24 m pour la propriété sise au 5995, boulevard Décarie a été adopté à la séance ordinaire tenue le 1 avril 2019, conformément aux articles 124 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 10 avril 2019 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution a été tenue le 24 avril 2019, conformément aux articles 125 et 145.38 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus.

ATTENDU QUE le règlement a été modifié par l'identification des plans des annexes A et B et que cette modification a été expliquée lors de l'assemblée publique de consultation.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'adopter, avec changement, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-110 visant à autoriser l'usage collège d'enseignement général et professionnel (cegep), la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment de 5 ou 6 étages/24 m situé au 5995, boulevard Décarie, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

CHAPITRE I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 2 647 913 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II AUTORISATIONS



2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un bâtiment de 5 ou 6 étages est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 9 (1°), 25, 27 et 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III **CONDITIONS**

SECTION I **CONDITIONS APPLICABLES À LA DÉMOLITION**

4. La démolition du bâtiment portant le numéro civique 5995, boulevard Décarie et sis sur le lot 2 647 913 du cadastre du Québec est autorisée.

5. La demande d'autorisation de démolition doit être déposée en même temps que la demande de permis de construction pour le nouveau bâtiment tel qu'identifié sur le plan intitulé « Perspectives et plans » joint en annexe B à la présente résolution.

6. Préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment, le requérant doit produire une lettre de garantie bancaire irrévocable à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions imposées et l'exécution du programme de réutilisation du sol dégagé. La garantie monétaire doit être égale à 25% de la valeur du bâtiment existant et du terrain au rôle d'évaluation foncière.

La garantie doit demeurer en vigueur jusqu'à la fin des travaux de construction et d'aménagement paysager visés à la présente résolution.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, l'arrondissement peut réaliser la garantie bancaire.

SECTION II **USAGES**

7. L'usage de la catégorie E.4(3), collège d'enseignement général et professionnel, est autorisé.

SECTION III **CADRE BÂTI**

8. La hauteur maximale du bâtiment est de 24 mètres.

SECTION IV **OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN**

9. Aux fins de la délivrance des permis de construction ou de transformation impliquant un agrandissement ou une modification de l'apparence extérieure, de l'alignement de construction, de l'implantation ou de l'aménagement des espaces extérieurs relatifs à un bâtiment autorisé par la présente résolution, les objectifs et critères de la présente section s'appliquent.



Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° accroître la présence de la végétation sur le site;
- 2° favoriser une facture architecturale contemporaine;
- 3° créer un milieu de vie et des espaces à l'échelle humaine qui favorisent et multiplient les lieux de rencontres;
- 4° minimiser les impacts du nouveau développement sur l'ensoleillement des bâtiments voisins;
- 5° favoriser l'intégration dans le milieu d'insertion.

10. La construction, la composition volumétrique et le traitement architectural ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans intitulés « Plans », joints en annexe B à la présente résolution.

SOUS-SECTION I

ARCHITECTURE D'UN BÂTIMENT

11. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :
- 1° les caractéristiques architecturales doivent permettre de bien lire qu'il s'agit d'une construction contemporaine, tant par le design que par les matériaux;
 - 2° l'effet de masse du bâtiment doit être atténué par la présence de retraits, des ouvertures, des terrasses et l'utilisation des matériaux;
 - 3° le rez-de-chaussée du bâtiment doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;
 - 4° les matériaux employés doivent présenter des qualités de durabilité.

SOUS-SECTION II

AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS

12. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :
- 1° toutes les cours doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant soit des espaces de détente, soit des placettes et des végétaux. La présence de verdure doit être largement privilégiée à celle d'un revêtement minéral;
 - 2° le verdissement des terrasses doit être maximisé;
 - 3° le long du boulevard Décarie, les aménagements doivent contribuer à l'attrait des piétons vers l'intérieur du bâtiment;
 - 4° un écran paysager doit être réalisé en bordure de la limite est du site de manière à préserver l'intimité des propriétés voisines;
 - 5° l'aménagement des espaces extérieurs doit intégrer des approches environnementales. Le projet doit recourir à un aménagement plus durable en optant pour une gestion écologique des eaux de pluie;
 - 6° les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou recevoir un traitement qui favorise leur intégration aux bâtiments ;
 - 7° un équipement d'éclairage extérieur doit être conçu de manière à minimiser l'éblouissement et l'impact de la dispersion lumineuse vers le ciel et sur les propriétés adjacentes.

SOUS-SECTION III

AFFICHAGE

13. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :
- 1° le traitement, la localisation et les dimensions de l'enseigne doivent s'harmoniser avec l'architecture du bâtiment sur lequel elle est installée et doivent contribuer à sa mise en valeur en lien avec l'entrée principale du bâtiment;



- 2° dans le cas où l'enseigne comporterait un dispositif d'éclairage, sa dispersion lumineuse doit se limiter à la surface de l'enseigne;
- 3° les enseignes doivent être traitées avec sobriété.

SOUS-SECTION IV

L'ALIGNEMENT DE CONSTRUCTION

14. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :
- 1° l'alignement de construction doit assurer le respect du caractère de l'ensemble des bâtiments du milieu d'insertion;
 - 2° le bâtiment et les aménagements extérieurs doivent contribuer à l'encadrement de la rue.

SECTION V

DÉLAIS DE RÉALISATION

15. Les travaux de démolition doivent débuter dans les 36 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de ce délai, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.

16. Si les travaux de construction ne débutent pas dans les 6 mois suivants la fin des travaux de démolition, le terrain doit être décontaminé, remblayé, nivelé et gazonné.

17. Les travaux de construction du bâtiment doivent débuter dans les 60 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.

18. Les travaux d'aménagement paysager doivent être réalisés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction du bâtiment.

ANNEXE A

PLAN INTITULÉ « **TERRITOIRE D'APPLICATION** »

ANNEXE B

PLAN INTITULÉ « **PERSPECTIVES ET PLANS** »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1193558008

RÉSOLUTION CA19 170149

AVIS DE MOTION

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance du conseil d'arrondissement ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement sur les tarifs* (RCA18 17308) afin d'ajuster les tarifs pour un permis de stationnement réservé aux résidents et dépose le projet de règlement.



40.10 1193571004

RÉSOLUTION CA19 170150**PIIA - 3540, AVENUE NORTHCLIFFE**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

Malgré l'avis défavorable émis par le comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 12 décembre 2018, à la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

D'approuver les plans, en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), en tenant compte des critères proposés aux articles 113 et 668, pour la délivrance d'un permis visant la transformation des composantes du porche existant en façade, pour l'immeuble situé au 3540, avenue Northcliffe, tel que présenté sur les documents soumis par le requérant, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 18 avril 2019 - dossier relatif à la demande de permis 3001460691.

Cet avis favorable est cependant accompagné de la condition suivante :

La largeur de la voie d'accès au stationnement doit être remise dans sa configuration d'origine conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276). Elle ne peut donc pas empiéter devant la façade du bâtiment. De plus, l'aménagement du terrain doit être bonifié par une surface de verdissement, à l'emplacement de l'ancien trottoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1193558024

RÉSOLUTION CA19 170151**ORDONNANCE - MARCHÉ SOCIAL ITINÉRANT**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser la tenue du Marché social itinérant MultiCaf dans les parcs Nelson-Mandela et de la Savane ainsi qu'à la place de Darlington.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA19 17016 jointe à la présente permettant à la Cafétéria communautaire MultiCaf (MultiCaf) de vendre de la nourriture et des articles promotionnels du 16 juin au 31 octobre 2019.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1195284009

RÉSOLUTION CA19 170152

ORDONNANCE - PANNEAUX D'ARRÊT

À la suite de la visite du terrain, de l'analyse des comptages autos et piétons ainsi que du calcul du temps nécessaire pour traverser l'intersection à pied :

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Sue Montgomery

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA19 17017 jointe à la présente permettant l'installation de panneaux d'arrêt pour toutes les directions à l'intersection des avenues Royal et Somerled;

De réaliser les mesures d'apaisement de la circulation temporaire suivantes : le marquage de saillies virtuelles texturées de couleur jaune avec bollards du côté nord et du côté sud de l'avenue Somerled pour réduire la largeur de la rue, l'installation de balises d'écoliers au centre de la rue, et l'installation d'afficheurs de vitesse dans les deux directions à l'approche de l'avenue Royal (voir plan de signalisation et marquage temporaire proposé en pièce jointe).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1197450002

RÉSOLUTION CA19 170153

DÉPÔT - CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE - RÈGLEMENT RCA19 17316

Mme Sue Montgomery prend acte du dépôt, par la secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats à la suite de la tenue d'un registre concernant le *règlement abrogeant le Règlement RCA15 17261 autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et de leurs équipements (RCA19 17316)*.

60.01 1194570009

RÉSOLUTION CA19 170154

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - MARS 2019



Mme Sue Montgomery dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour la période du 1^{er} au 31 mars 2019.

60.02 1194535004

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 21 h 20.

Sue Montgomery
La mairesse d'arrondissement

Julie Faraldo-Boulet
La secrétaire d'arrondissement substitut

Les résolutions CA19 170112 à CA19 170154 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

